



## COMMUNE D'AUSSONNE

### EXTRAIT N° 89/12 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 29    Présents : 25    Votants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 16 OCT. 2012  
Affiché le : 15 OCT. 2012

L'an deux mille douze, le neuf octobre deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Aussonne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 Octobre 2012

**PRESENTS :** MMES et MM. MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEVILLE, GONZALEZ, SALAÜN, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, DURAND, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, RIGAUD, LOUBERES, FERTE, MOUNIC, GESTA.

#### PROCURATIONS

Monsieur CANEZIN	à	Madame MAUREL
Monsieur BERNES	à	Monsieur ANDUZE
Monsieur LOUGE	à	Monsieur FERTE
Monsieur MARQUIER	à	Madame LIAN

**Secrétaire :** Madame DURAND a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Convention type (Conseil Général / Commune) - city park / skate park**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de signer la convention type et habituelle liant le Conseil Général et la Commune où est implantée une structure (ici skate-park / city-park) dont la réalisation a été subventionnée par le Conseil Général.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

➤ D'autoriser Madame le Maire à signer la convention décrite ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 09 octobre 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

